COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Délibération n°28-03-2018-012

7.5 Subvention

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 28 mars 2018

Date de convocation	22 mars 2018
Date d'affichage	22 mars 2018

Membres en exercice	55
Membres présents ou représentés	51 (dont 9 pouvoirs)
Votants	51 (dont 9 pouvoirs)

L'AN DEUX MIL DIX HUIT, le 28 mars à 18 H 30

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente de Saint Denis des Coudrais, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents: M. Raymond BELLENCONTRE, M. Thierry BODIN, M. Lucien BRETON, Mme Monique CAHU, M. Nicolas CHABLE, M. Jean-Pierre CIRON, M. Gérard CLEMENT, M. Dominique COUALLIER, M. Alain COUTURIER, M. Michel DIVARET, Mme Sophie DOLLON, M. Claude DROUET, M. Jean-Paul DUBOIS, M. Jean DUMUR, Mme Patricia EDET (ayant reçu pouvoir de Mme Patricia VILLARMÉ), M. Dominique EDON, Mme Sylvie FAVRET, M. Philippe GALLAND (ayant recu pouvoir de Mme Camille MORIN-BURRE), M. Yves GOULLIER, M. Claude GRIGNON, M. Daniel GUEDET, Mme Josette JACOB, Mme Cécile KNITTEL, M. Christian LANDEAU, M. Daniel LAUGER (représentant M. Eric BARBIER), Mme Michèle LEGESNE, Mme Marie-Thérèse LEROUX (ayant reçu pouvoir de M. André-Pierre GUITTET), Mme Pascale LEVÊQUE (ayant reçu pouvoir de M. Gaëtan THOMAS), M. Didier LOUVEAU (représentant M. Denis SCHOEFS), M. Bernard MALLET, M. Jannick NIEL (ayant reçu pouvoir de M. Michel LANDAIS), M. José PLANS, M. Thierry RENVOIZE, M. Didier REVEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Sylvie SEQUEIRA), M. Michel ROUAUD, M. François ROULEAU, M. André ROULLIER, M. Jacky TACHEAU (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Hélène TROUILLOT), M. Xavier TERRIER (ayant reçu pouvoir de Mme Marie-Line LEDRU), M. Jean THOREAU, M. Didier TORCHÉ (ayant reçu pouvoir de M. Michel MARY), Mme Jeannine VENDÔME.

Etaient excusés: M. Eric BARBIER (représenté par M. Daniel LAUGER), M. Pierre BOULARD, M. André-Pierre GUITTET (ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LEROUX), M. Jean-Yves HERMELINE, M. Michel LANDAIS (ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL), Mme Marie-Line LEDRU (ayant donné pouvoir à M. Xavier TERRIER), Mme Marie-Françoise LOGÉ-STANCZYK, M. Michel MARY (ayant donné pouvoir à M. Didier TORCHÉ), Mme Camille MORIN-BURRE (ayant donné pouvoir à M. Philippe GALLAND), M. Willy PAUVERT, M. Denis SCHOEFS (représenté par M. Didier LOUVEAU), Mme Sylvie SEQUEIRA (ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU), M. Gaëtan THOMAS (ayant donné pouvoir à Mme Pascale LEVÊQUE), Mme Marie-Hélène TROUILLOT (ayant donné pouvoir à M. Jacky TACHEAU), Mme Patricia VILLARME (ayant donné pouvoir à Mme Patricia EDET).

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves HERMELINE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

CENTRE CULTUREL DE LA LAVERIE – ACTIVITÉS ARTISTIQUES : ADDITIF À LA DÉLIBÉRATION N°27-02-2018-007 –

DEMANDE DE SUBVENTIONS DETR ET DSIL

DANS LE CADRE D'UN PROJET DE RÉHABILITATION DE BÂTIMENTS

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°27-02-2018-007 du 27 février 2018 relative à la demande de subvention DETR

dans le cadre d'un projet de réhabilitation de bâtiments,

Vu le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que lors de sa séance du 27 février dernier, le Conseil communautaire s'est prononcé

favorablement sur le dépôt d'un dossier DETR au titre de l'année 2018 pour le financement d'un projet

de réhabilitation de l'école Marcel Pagnol à La Ferté Bernard, en vue d'y accueillir le Centre culturel de

La Laverie et d'y adjoindre, dans un 2ème temps, des activités de danse, musique, théâtre et pratiques

artistiques.

PREND ACTE que dans le cadre des dispositifs d'aides par l'Etat, ce projet pourrait être également

éligible à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), avec un montant maximum de

500 000 €.

AUTORISE le Président à déposer un dossier de DETR et DSIL au titre de l'année 2018.

SOLLICITE l'octroi de subventions au taux maximal.

AUTORISE le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

AUTORISE le Président à arrêter le plan de financement prévisionnel des travaux en fonction du coût

estimatif de ces derniers.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20180328-D_28_03_18_12-DE

Adopté à l'unanimité

Voix pour: 51 Voix contre: 0 Abstention: 0 Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 05/04/2018

Assistant and open and a

Affichage : 06/03/2018

Fait et délibéré en séance publique

Le 28 mars 2018

Pour extrait conforme

Le 28 mars 2018

Le Président,

M. Didier REVEAU